RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 04207
Numéro SIREN : 444 608 574
Nom ou dénomination : EDF Renouvelables Technologies

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt 20557

EDF RENOUVELABLES TECHNOLOGIES
COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2023

1. Bilan 2
2. Compte de résultat 3
4. Règles et méthodes comptables 4
5. Notes sur le Bilan Actif 5
6. Notes sur le Bilan Passif 6
7. Informations sur le compte de résultat 7
8. Autres informations 8

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	amort & prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fond de commerce				
Concessions brevets droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres de participations et autres titres	482 330 703	482 325 703	5 000	5 000
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé	**482 330 703**	**482 325 703**	**5 000**	**5 000**
ACTIF CIRCULANT				
Stock				
Stock de materiel informatique				
En cours de production de services				
Avances et acptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	83 720		83 720	110 204
Autres créances	156	- 156	-	259 390
Trésorerie				
V.M.P				
Disponibilités	859 859		859 859	7 150
Charges constatées d'avance				
Total actif circulant	**943 735**	**- 156**	**943 579**	**376 744**
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**483 274 438**	**482 325 548**	**948 579**	**381 744**

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	94 114 900	94 114 900
Primes d'émission de fusion d'apport		
Réserve Légale		
Autres réserves	52 200 000	52 200 000
Report à nouveau	- 345 949 351	- 308 514 130
Résultat de l'exercice	- 37 903 298	- 37 435 221
Provisions réglementées	29 032	29 032
Total capitaux propres	**- 237 508 717**	**- 199 605 419**
Provisions pour risques		
Total provisions pour risques & charges		
DETTES		
Emprunts externes		
Emprunts et dettes diverses	238 437 016	199 954 745
Avances & acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	6 560	10 230
Dettes fiscales & sociales	13 720	22 188
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total autres dettes	**238 457 296**	**199 987 163**
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**948 579**	**381 744**

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	**8 493**	
Production stockée et immobilisée		
Subvention exploitation		
Reprise sur amortissements & provisions et transfert de charges		
Autres produits		1 777
Total des produits d'exploitation	**8 493**	**1 777**
Autres achats et charges externes	15 688	69 850
Impôts taxes et versements assimilés	- 8 468	3 387
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions pour risques & charges		
Autres charges		1 722
Total des charges d'exploitation	**7 220**	**74 959**
Résultat d'exploitation	**- 15 712**	**- 73 182**
Bénéfices attribués ou pertes transférés		
Pertes supportées ou bénéfices transférés		
Produits financiers de participation		
Autres intérêts et produits assimilés	595 976	358 377
Reprises sur provisions	14 108 000	44 783 502
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de V.M.P		
Total des produits financiers	**14 703 976**	**45 141 879**
Dotations financières aux amortissements & provisions	41 108 000	64 200 000
Intérêts et charges assimilées	11 482 272	4 544 715
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		-
Total des charges financières	**52 590 272**	**68 744 715**
Résultat financier	**- 37 886 296**	**- 23 602 836**
Résultat courant avant impôt	**- 37 902 008**	**- 23 676 018**
Produits exceptionnels s/opérations gestion		3 086
Produits exceptionnels s/opérations en capital		7 710 135
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	**-**	**7 713 221**
Charges exceptionnelles s /opérations gestion	1 290	
Charges exceptionnelles s/opérations en capital		21 472 424
Dotations aux provisions et transferts de charges		
Total des charges exceptionnelles	**1 290**	**21 472 424**
Résultat exceptionnel	**- 1 290**	**- 13 759 203**
Impôt sur les bénéfices		
Total des produits	**14 695 483**	**52 856 877**
Total des charges	**52 598 782**	**90 292 098**
BENEFICE OU PERTE	**- 37 903 298**	**- 37 435 221**

Faits caractéristiques de l'exercice

Comme en 2022, la société a participé à la recapitalisation de sa filiale EDF ENR PWT pour 27,4M€ via une augmentation de capital par incorporation de créances liquides et exigibles. Compte tenu des difficultés récurrentes depuis plusieurs années des activités de production de panneaux photovoltaïques portées par la société Photowatt cette recapitalisation a été provisionnée à hauteur de 27,4M€.

Charges à payer et produits à recevoir

Par simplification, l'ensemble des charges à payer y compris les factures non parvenues sont comptabilisées hors taxes.

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes annuels malgré des capitaux propres négatifs de 237 508 717 € pour un capital social de 94 114 900 €, car la société bénéficie du soutien financier et stratégique de de son actionnaire, qui assure le financement du projet au travers de prêts octroyés et/ou compte courant à hauteur de 238 437 017 € tel que informé dans le courrier du 16 février 2024.

Evènements postérieurs à la clôture

A compter du 1er février 2024, le siège de la société est transféré au 43 Boulevard des Bouvets à Nanterre 92741.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs depuis la clôture des comptes le 31 décembre 2023.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Régulation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :
- continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

La valeur brute des titres de participations est constituée par le coût d'achat augmenté des frais d'acquisition sur titres. La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritère prenant en compte l'actif net des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de cette différence. Lorsque
cette différence excède la valeur des titres, une provision pour dépréciation des prêts et des comptes courants est
alors constituée. Une provision pour risque est éventuellement constituée lorsque la quote-part de situation nette négative de la filiale excède les avances ou créances accordées par la Société.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le Bilan Actif

- **Immobilisations**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Titres de participation	454 922 703	27 408 000		482 330 703
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières brutes	**454 922 703**	**27 408 000**	**-**	**482 330 703**

- **Créances d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes			
Clients et comptes rattachés	83 720	83 720	
Personnel et comptes rattachés	156	156	
Taxe sur la valeur ajoutée		-	
Etat - autres créances		-	
Débiteurs divers		-	
Groupes et Associés (1)		-	
Total des créances et comptes rattachés Brut	**83 876**	**83 876**	
Provision sur comptes clients		-	
Provision sur Débiteurs divers		-	
Provision sur Groupe et Associés	- 156	- 156	
Total des provisions	**- 156**	**- 156**	
Total des créances et comptes rattachés Net	**83 720**	**83 720**	

- **Trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actions propres		
Total Valeurs mobilières de placement		
Instruments dérivés		
Disponibilités	859 859	7 150
Trésorerie active nette	**859 859**	**7 150**

Notes sur le Bilan Passif

- **Variations des capitaux propres**

(en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2022	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres variations	Résultat de l'exercice	Valeur au 31/12/2023
Capital souscrit appelé versé	94 114 900					94 114 900
Prime d'émission						
Primes liées au capital						
Réserve légale						
Autres réserves	52 200 000					52 200 000
Report à nouveau	- 308 514 130	- 37 435 221				- 345 949 351
Résultat de l'exercice	- 37 435 221	37 435 221			- 37 903 298	- 37 903 298
Provisions réglementées	29 032					29 032
Total	**- 199 605 419**	**-**	**-**	**-**	**- 37 903 298**	**- 237 508 717**

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 9 411 490 actions de 10 € de nominal.

- **Ventilation des dettes financières par échéance**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	< 1 an	De 2 à 5 ans	A > 5 ans
Emprunts et dettes externes				
Instruments dérivés				
Emprunts et dettes financières diverses (1)	238 437 017	238 437 017		
Total des dettes financières	**238 437 017**	**238 437 017**		

(1) Les emprunts et dettes financières sont composés principalement d'une ligne de crédit et intérêts courus à hauteur de 238 437 millions d'euros vis-à-vis EDF Renouvelables SA.

- **Dettes d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	< 1 an	De 2 à 5 ans	A > 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 560	6 560		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
Taxe sur la valeur ajoutée	13 720	13 720		
Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Total dettes non financières	**20 280**	**20 280**		

Informations sur le compte de résultat

- **Résultat financier**

Le résultat financier 2023 est une perte de 37,9M€ composée de produits financiers correspondant à la facturation des intérêts à sa filiale Photowat pour 596K€ et de la reprise sur provision dépréciation compte courant pour 14.1M€. Les charges financières correspondent aux dotations dépréciation des titres pour 27.4M€ et dépréciation compte courant EDF RE pour 13.7M€.

- **Résultat exceptionnel**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opération de gestion		3 086
PCEA des immos fin conso		7 701 000
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits exceptionnels sur opération en capital		9 135
Reprise sur provisions risques et charges exceptionnelles		
Reprise sur provisions risques et charges exceptionnelles		
Reprise amortissement dérogatoire		
Total des produits exceptionnels		**7 713 221**
VNC immos financières non conso		19 789 424
VNC immos financières conso		1 683 000
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 290	
Autres charges exceptionnelles sur opération en capital		
Total des charges exceptionnelles	**1 290**	21 472 424
Résultat exceptionnel	**- 1 290**	**- 13 759 203**

Autres informations

- **Charges à payer et Produits à recevoir**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	6 560	18 698
Produits à recevoir	0	9 783

Les charges à payer sont principalement composées de factures non parvenues pour 6.5k€.

Société mère consolidante

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans les comptes d'EDF Renouvelables SA, elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes d'EDF SA.

Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement par EDF SA depuis le 01/01/2012. La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés comptabilisent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

Tableau des filiales et des participations au 31 décembre 2023

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital (kDEV)	Réserves et report à nouveau avant affectation	% détenu	Valeur brute des titres (k€)	Valeur nette des titres (k€)	Prêts consentis (k€)	Cautions et avals (k€)	CA HT (k€)	Résultat net (k€)	Dividendes reçus (k€)
1. Filiales (plus de 50% du capital)										
EDF ENR PWT	33 900 000	33 730 664	100%	482 325 703	-			16 373 625	- 35 373 100	
2. Participations (10 à 50 % du capital)										
SOREN (PV CYCLE France)	69 000	-	9%	5				8 863 792	0	

EDF RENOUVELABLES TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée au capital de 94.114.900 euros
Siège Social : 43, Boulevard des Bouvets - CS 90310
92741 Nanterre Cedex
444 608 574 R.C.S. Nanterre
(Ci-après, la « Société »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE RELATIVES A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre juin,
Au siège social,

La société **EDF Renouvelables,** société anonyme au capital de 226.755.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 379 677 636, dont le siège social est situé au 43, Boulevard des Bouvets - CS 90310 **-** 92741 Nanterre Cedex, représentée par Monsieur **Bruno Fyot**, Associé unique de la société **EDF Renouvelables Technologies,** après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport de gestion du Président ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le texte des projets des décisions.

A pris les décisions suivantes portant sur :

1. Rapport de gestion du Président ;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; *Quitus* au Président et au Commissaire aux comptes ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
6. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

La société **KPMG S.A.**, représentée par Madame **Catherine Porta**, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qui y sont traduites.

L'Associé unique, donne en conséquence au Président et au Commissaire aux comptes *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice 2023	**(37.903.298) euros**
- Report à nouveau 2023	(345.949.351) euros
- Report à nouveau 2023 post-affectation	**(383.852.649) euros**

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, constate qu'aucune convention de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de l'acte constatant les présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Bruno FYOT
4 juin 2024

L'Associé unique
La société EDF Renouvelables
Représentée par Bruno Fyot

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

EDF RENOUVELABLES TECHNOLOGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
EDF RENOUVELABLES TECHNOLOGIES
43 Boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 Nanterre Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

EDF RENOUVELABLES TECHNOLOGIES
43 Boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 Nanterre Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société EDF RENOUVELABLES TECHNOLOGIES,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDF RENOUVELABLES TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprise.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

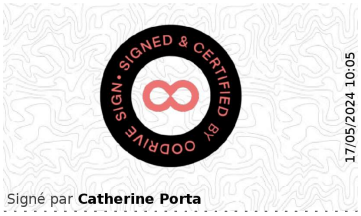
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 mai 2024

KPMG SA



Catherine Porta

Associée